

Conseil d'administration  
Séance du 17 octobre 2017

Délibération n°1  
Portant approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 à L712-3,  
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

**Vote**

Nombre de membres en exercice : 30	Pour : 19
Nombre de membres présents : 15	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 4	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 11	Non-participation : 0

**Article 1** : Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017 est approuvé.

**Article dernier** : La présente délibération sera transmise au Recteur de l'académie de Versailles et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de l'université,



François GERMINET

Transmis au rectorat le : 18 mai 2018  
Publié le : 18 mai 2018